

Rapport du jury du concours externe de recrutement d'administrateurs stagiaires de l'Insee

Année 2022

Ce rapport du jury a été rédigé à partir des contributions des membres du jury, qu'ils en soient remerciés.

L'organisation des épreuves est fixée par l'arrêté du 13 mai 2015 modifié fixant l'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des administrateurs stagiaires de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

Les épreuves écrites sont empruntées à la banque d'épreuves inter-ENS de sciences sociales (B/L) pour les épreuves sciences sociales et d'anglais. L'épreuve de mathématiques et statistiques et l'épreuve d'économie sont spécifiques aux concours d'administrateur externe.

Cinquante-deux candidats se sont inscrits sur la banque de concours inter ENS.

Vingt-deux candidats se sont présentés aux épreuves écrites qui se sont déroulées à partir du 20 avril 2022.

Le jury, réuni le 7 juin 2022 sous la présidence de M. Alain BAYET, inspecteur général de l'Insee, a fixé la liste des **neuf candidats** admissibles.

Les oraux se sont déroulés le 23 juin 2022.

Trois candidats ont été admis à l'issue du jury d'admission qui s'est réuni le 27 juin 2022.

1-1. Épreuve écrite de mathématiques-statistiques

Organisation de l'épreuve

Vingt-deux candidats ont composé sur cette épreuve.

Rappelons que, compte tenu de l'organisation définie par l'arrêté régissant le concours (fusion des épreuves de mathématiques et probabilités-statistiques), l'épreuve écrite de mathématiques-statistiques, en 4h, comportait deux parties : une partie algèbre-analyse et une partie probabilités-statistiques, valorisées de manière équivalente.

Partie Algèbre-Analyse

Cette partie était composée de deux problèmes, l'un portant sur l'algèbre, l'autre sur l'analyse.

Le premier problème se proposait de montrer, dans les premières questions, le théorème de Weierstrass, dans le cas particulier des fonctions de classe C^1 sur $[0,1]$.

On étudiait enfin dans la dernière question le problème des "moments".

Les concepteurs du sujet avaient pris soin de suggérer d'utiliser une variable Z suivant la loi binomiale $B(n, x)$, cela afin d'éviter des calculs trop fastidieux.

En utilisant en effet à bon escient l'espérance, la variance de Z et l'inégalité de Bienaymé-Tchebychev, on pouvait, en peu de lignes, obtenir les inégalités demandées. Malheureusement, peu de candidats ont suivi cette piste, ce qui a donné lieu dans beaucoup de copies à de longs développements calculatoires avec des résultats souvent faux.

Indépendamment de ces maladresses, qui ont dû faire perdre beaucoup de temps à de nombreux candidats, les correcteurs ont remarqué des erreurs récurrentes :

- Les calculs des premières questions sont non seulement extrêmement maladroits mais souvent très difficiles à suivre pour le correcteur (nombreuses ratures, passages écrits en diagonale dans un coin de la copie, écritures illisibles, etc.).

Sans faire tous les calculs en détail au brouillon, il serait souhaitable que les candidats planifient leurs réponses avant de les reporter sur leur copie.

- La mise en place de la convergence uniforme de la question 3(d) demandait une manipulation précise des quantificateurs, dans la mesure où le majorant obtenu dépendait de deux paramètres a et n . Il fallait justifier avec soin le choix de leur valeur et, en particulier, respecter une chronologie : un ϵ étant donné, il fallait choisir a en fonction de K et de ϵ , puis choisir n_0 .

Beaucoup de candidats se sont contentés de remarquer que le majorant était indépendant de x et que donc la convergence était uniforme.

- Quelques candidats justifient leurs réponses par : « En appliquant le théorème de Weierstrass ». Cet argument n'est évidemment pas recevable car ce dernier ne fait pas partie du programme du concours et que le but de l'exercice était justement de le démontrer.
- On notera aussi que des convergences d'intégrales sont souvent prouvées de manière lourde avec des « croissances comparées » énoncées sans justification ou sans qu'on voie comment elles s'appliquent, alors que des équivalents auraient permis de conclure simplement.

Le deuxième problème visait à donner l'expression générale de toutes les formes linéaires, puis de toutes les semi-normes définies sur $M_n(\mathbb{C})$, *invariantes par similitude*, lesquelles s'exprimaient dans les deux cas en fonction de la trace des matrices.

La première partie, facile pour commencer, consistait à démontrer l'équivalence entre l'invariance d'une forme linéaire par similitude et la commutativité vis-à-vis du produit matriciel. La plupart des candidats l'ont démontré. Puis on devait démontrer, grâce à quelques calculs sur les matrices élémentaires, que les formes considérées

étaient proportionnelles à la trace. Il est à noter que la question relative aux calculs a donné lieu, soit à des résultats justes sans aucune justification, soit à des résultats faux mais avec calculs.

La deuxième partie étudiait les semi-normes s'annulant sur un hyperplan de $M_n(\mathbb{C})$. Sur cette partie, il convenait de démontrer (résultat classique) que le noyau d'une forme linéaire est un hyperplan (ou de le caractériser en tant que tel, dans la mesure où le mot « hyperplan » n'était pas prononcé) et non de l'affirmer, ce qu'un certain nombre de candidats ont fait sans justification.

La troisième partie, plus difficile, avait pour but de montrer que le sous-espace vectoriel de $M_n(\mathbb{C})$, engendré par les matrices nilpotentes, est l'ensemble des matrices de trace nulle. Les raisonnements sur les liens matrice nilpotente / matrice triangulaire / diagonale nulle ont souvent été approximatifs ou sans justification.

Enfin, la quatrième partie, rassemblant tous les résultats précédents, montrait que les semi-normes considérées étaient proportionnelles à la *valeur absolue* de la trace. Un seul candidat a abordé cette partie, ayant parfaitement compris la logique du problème.

Parmi les erreurs ou insuffisances observées :

- un hyperplan de $M_n(\mathbb{C})$, est de dimension $n - 1$
- la somme de deux matrices nilpotentes est nilpotente (vrai seulement si elles *commutent*)

Partie Probabilités-Statistiques

Cette partie comportait elle-même deux problèmes.

Le premier problème (probabilités) portait sur l'estimation des paramètres a et b d'une loi de Pareto. Chacune des deux parties se proposait de construire un estimateur d'un des deux paramètres lorsque l'autre est connu.

C'est l'exercice de loin le mieux traité par les candidats. La deuxième partie, en particulier, qui demandait de bien utiliser les différents modes de convergence (en probabilité, en loi, dans L1) a donné lieu souvent à des développements très corrects.

Le théorème de Slutsky, rappelé dans l'énoncé, a lui aussi été généralement utilisé à bon escient. C'est curieusement le début de la première partie qui a été le moins bien réussi : la recherche de la fonction de répartition de X a été parfois menée de manière très fastidieuse et surtout, le calcul de l'espérance, qui pouvait s'obtenir facilement en remarquant qu'il était plus adroit de commencer par calculer $E(X-a)$, a donné lieu à des manipulations très lourdes et pour aboutir souvent à un résultat... faux.

Cette remarque est peut-être à rapprocher de celle faite dans le premier problème d'analyse : il semblerait qu'au fil du temps la capacité des candidats à mener des calculs élémentaires se dégrade de manière significative. Bon nombre de candidats peuvent savoir manipuler des concepts abstraits mais se trouvent quelque peu désarmés devant un simple calcul d'intégrale !

Parmi les erreurs repérées :

- Méconnaissance de l'inégalité de MARKOV
- Écrire que l'espérance de l'inverse d'une variable aléatoire est l'inverse de l'espérance
- Difficulté à écrire un intervalle de confiance dans un cas non normal.

Le 2^{ème} problème (statistiques) portait sur l'étude d'un modèle linéaire très simple : $Y_i = bx_i + U_i$.

La première partie était relative au calcul et au comportement de l'estimateur des moindres carrés ordinaires du paramètre et de la variance des résidus, avec un exemple de normalité asymptotique *non en \sqrt{n}* .

La deuxième partie faisait construire un prédicteur de Y_j pour une observation postérieure à la période d'estimation. Ensuite, en faisant l'hypothèse que $Y_j = \ln R_j$, (application au cas des revenus R), on montrait que le prédicteur naturel de Y_j en découlant était biaisé.

Dans la troisième partie, on se proposait de corriger le biais précédent en multipliant l'estimateur $e^{\hat{Y}_j}$ par $e^{\hat{U}_I}$ où \hat{U}_I résultait d'un tirage équiprobable parmi les résidus estimés sur la période d'estimation (méthode des *résidus simulés*) et on demandait d'évaluer la correction de biais.

Ce problème n'a pas été abordé par 14 candidats et les quelques qui l'ont traité n'ont guère fait plus que la première question et quelques bribes sur les autres, ne dépassant pas la question du prédicteur « naturel » de Y_j . Ceci est dommageable, les 6 premières questions étant quasiment des questions de cours.

Parmi les erreurs ou insuffisances observées :

- **confusion de l'expression de l'estimateur des moindres carrés ordinaires du paramètre entre un modèle avec constante et un modèle sans constante (celui de l'énoncé)**
- **confusion entre les résidus vrais et les résidus estimés.**
- **expression d'estimateurs utilisant les résidus vrais alors que ceux-ci ne sont pas observables.**

Impressions d'ensemble

Il est clair que le sujet était très long et la note maximale pouvait être obtenue sans que le candidat ait traité et résolu l'ensemble des problèmes. De fait, le résultat d'ensemble manifeste un éventail de notes très larges, de 0 à 19,5, avec une moyenne de **6,43**.

9 copies ont reçu une note éliminatoire (<5) dont deux complètement vides. Il s'agit manifestement de candidats n'ayant pas compris que le niveau mathématique nécessaire pour réussir ce concours était très élevé, bien au-dessus de leurs capacités. Il faut noter que deux copies ont reçu une note éliminatoire de 4,5 **non remontée au motif que les candidats concernés n'ont pas traité deux problèmes sur quatre.**

On ne peut que recommander aux futurs candidats de bien lire le programme de l'épreuve et de consulter les annales des sujets posés ainsi que le rapport du jury, pour éviter des incompréhensions dans le niveau et des participations inutiles au concours.

La copie placée en tête correspond à un candidat ayant parfaitement réussi les problèmes d'algèbre et de probabilités et correctement les deux autres problèmes.

Les deux copies suivantes sont très éloignées de la première (11 et 12,5) puis suit un ensemble de copies se répartissant à peu près uniformément entre 5 et 9.

Outre les copies vides, 3 candidats n'ont pas traité deux problèmes. Des déséquilibres conséquents ont été également observés entre les quatre problèmes.

De fait la moyenne réelle d'ensemble n'a guère de sens, si l'on y inclut le 1^{er} groupe de copies. **La moyenne des copies excluant les notes éliminatoires s'élève à 8,9.**

L'épreuve est donc sélective en ce sens qu'elle a permis de faire émerger les meilleurs candidats en mathématiques-statistiques. Mais le résultat d'ensemble est décevant.

Ce sont les problèmes d'algèbre et de probabilité qui ont été les mieux réussis. En revanche, il faut regretter fortement que **le problème de statistiques, certes placé en 4^{ème} position, n'ait pas été abordé par 14**

candidats sur 22, alors que la première partie était très facile, ce qui, pour un concours d'entrée à l'Insee (Institut, entre autres, de statistique...), constitue un défaut dirimant.

Les correcteurs regrettent fortement la présentation déplorable d'un grand nombre de copies, écrites comme des brouillons souvent illisibles ou avec des ratures nombreuses, qui constituent un irrespect manifeste à leur égard. Des « 1 » écrits comme des « 2 » peuvent aussi être lus comme des « r » : un minimum d'effort d'écriture est exigé des candidats, l'incertitude ne pouvant jouer qu'à leur détriment. Dans quelques cas également, les copies passent d'un problème à l'autre avec retours en arrière, rendant très difficile la correction.

On rappelle enfin que l'énoncé d'un théorème général sans la mise en œuvre dans le problème ne permet jamais de gagner des points.

1-2. Épreuve écrite d'économie

L'épreuve écrite (admissibilité) d'économie du concours d'administrateur externe de l'INSEE comportait une dissertation (sur 13 points) et un exercice (sur 7 points).

Le sujet de la dissertation était : « Le regain actuel d'inflation en Europe et aux Etats-Unis est-il conjoncturel ? ». Ce sujet était accompagné d'un texte précisant les attentes du jury. En particulier, il était attendu des candidats qu'ils définissent et illustrent les concepts économiques permettant de comprendre le regain récent d'inflation, au travers d'un raisonnement fondé sur un plan structuré et informatif.

Les résultats à la dissertation furent assez contrastés : de très mauvaises copies (n'étant par exemple pas en mesure de décrire l'évolution récente de l'inflation) à de très bonnes (plan équilibré et bien construit, et description fine et précise des arguments théoriques et empiriques permettant de comprendre bien caractériser la nature de l'épisode récent d'inflation). Ainsi, la meilleure copie atteint 12,5 pour la dissertation (sur 13 points), les plus mauvaises (quelques-unes seulement) étant inférieures à 1.

Le jury constate avec satisfaction que la plupart des copies contiennent désormais des plans structurés, mais regrette que peu de copies présentent cette année un plan apparent. Il recommande aux candidats de prendre le temps d'annoncer leur plan en fin d'introduction, et/ou de rendre celui-ci apparent au fil de la copie, au travers de titres de parties voire de sous-parties informatifs.

De ce point de vue, le sujet de dissertation posé cette année a conduit de nombreux candidats à proposer un plan en deux parties, la première présentant les causes conjoncturelles de l'épisode récent d'inflation en Europe et aux Etats-Unis, et la seconde mettant en avant les risques de transformation de cette hausse de prix conjoncturelle en une inflation structurelle, via la modification durable des anticipations d'inflation des agents économiques. Certaines copies ont souligné la difficulté d'intervention des banques centrales dans un contexte de relance fragile et de dettes souveraines élevées, et mis en avant d'autres phénomènes structurants, notamment la « démondialisation » et la transition écologique et énergétique. De bons candidats ont cependant proposé des plans différents, tout aussi efficaces, permettant notamment de discuter de la « stagnation séculaire » qui pousserait à long terme à un retour à une inflation faible. Enfin, certains candidats n'ont pas réussi à trouver de plan équilibré, alors même qu'ils faisaient montre par ailleurs de bonnes connaissances économiques et de capacités d'argumentation.

Les correcteurs attendaient impérativement, sur le plan empirique, une présentation sous forme de faits stylisés de l'évolution de l'inflation au cours des dernières décennies en Europe et aux Etats-Unis, et, sur un plan plus théorique, une définition de l'inflation et de sa mesure, ainsi que de notions centrales comme l'inflation sous-jacente, la boucle prix-salaires ou les leviers à la disposition des banques centrales pour juguler l'inflation (taux directeur et assouplissement quantitatif). Le plus souvent, ces développements apparaissaient dans les copies, la précision de leur traitement étant toutefois très inégale.

Ils s'attendaient également à ce que plusieurs notions complémentaires soient abordées, comme une typologie des causes de l'inflation (par choc d'offre, de demande, monétaire), ou une description des facteurs conjoncturels poussant à un regain d'inflation (effet de base en 2021 avec des prix atones en 2020, hausse des prix énergétiques, rupture des chaînes d'approvisionnement en lien avec la crise sanitaire...). Enfin, les correcteurs attendaient des meilleurs candidats qu'ils sachent mobiliser des notions et illustrations complémentaires pour donner corps à leur argumentation, le sujet de cette année permettant de mobiliser de nombreuses notions (règle de Taylor, modèle IS-LM et effet d'une relance budgétaire et monétaire, plans de relance européens et américains, *forward guidance*, bilan des banques centrales, noms de celles-ci et de leurs dirigeants, courbe des taux, stagnation séculaire, hausse des prix de production, équation quantitative de la monnaie, *etc.*).

Les correcteurs rappellent que les candidats doivent montrer leur maîtrise des principales notions économiques liées au sujet, en prenant le temps d'en expliquer le sens et en faisant usage d'un vocabulaire économique précis, quitte à ne pas aborder toutes les notions en lien avec le sujet. Plusieurs copies ont été pénalisées pour avoir survolé de trop nombreuses notions économiques sans avoir pris le temps de les définir et de les expliquer, alors que l'enjeu de l'épreuve est justement de tester la capacité des candidats à restituer synthétiquement et simplement les notions clés en rapport avec le sujet, tout en restant rigoureux. De ce point de vue, sans être indispensables, des graphiques ou formules simples peuvent s'avérer utiles.

L'exercice s'intéressait à la substitution intemporelle de l'offre de travail dans un modèle à deux périodes avec capital santé. Les calculs demandés étaient relativement simples. Les candidats étaient invités à déterminer l'offre de travail pour chaque période. Puis, le candidat devait analyser les effets d'une hausse du salaire anticipée et d'une variation du prix anticipé. L'agent ayant la possibilité d'épargner, il était demandé d'étudier le rôle de la préférence pour le présent et du taux d'intérêt. Enfin, on invitait les étudiants à s'interroger sur les réformes du système de retraite et plus particulièrement à l'offre de travail des agents âgés lorsqu'ils anticipent une dégradation de leur état de santé. Bien entendu, à chaque étape des calculs, on demandait aux étudiants de commenter leurs résultats en se référant à des mécanismes économiques.

Les résultats furent hétérogènes. Environ 10 % des candidats ont rendu une très bonne copie, avec une note supérieure ou égale à 5 (sur 7 points). L'exercice a été très bien traité par ces candidats, qui n'ont été pénalisés que par quelques erreurs mineures. La moitié des candidats a obtenu une note inférieure à 2 et n'a pas été capable de poser le programme du consommateur. Le reste des candidats a obtenu une note moyenne. Les candidats les plus à l'aise avec la formalisation et les intuitions économiques se sont nettement distingués à l'aide de cet exercice.

Le jury est conscient que la macroéconomie dispose d'une place moins importante que la microéconomie dans le programme du concours, mais encourage les candidats à n'ignorer aucune partie du programme.

2. Épreuve orale d'admission

La nature de l'épreuve orale d'admission du concours externe d'administrateur de l'Insee a été profondément modifiée par la réforme mise en œuvre en 2016.

Selon les termes de l'arrêté du 13 mai 2015, cette épreuve « *consiste en un entretien libre avec le jury, sur la base d'un dossier, destiné à apprécier l'aptitude générale du candidat aux emplois occupés par les administrateurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques (durée : cinquante minutes ; coefficient 3). L'entretien débute par un exposé liminaire du candidat d'une durée de dix minutes au plus. Il est suivi d'un échange avec le jury sur les motivations du candidat et sur des sujets touchant l'économie, les sciences sociales et le rôle de la statistique publique.*

Le jury dispose du dossier du candidat qui est constitué des pièces suivantes :

- *un curriculum vitae de deux pages dactylographiées ;*
- *un dossier de sélection précisant les études suivies, le niveau des diplômes obtenus, les éventuelles expériences professionnelles, les compétences développées et les motivations pour une carrière d'administrateur de l'INSEE ».*

Le jury de cette épreuve était composé, outre le président du jury, de deux inspectrices générales de l'Insee, de la directrice des masters, directrice adjointe des études de l'Ensaef et de l'ancien chef de la division Mobilité et carrières de l'Insee ; il comportait deux hommes et trois femmes. Chaque candidat admissible a été entendu par l'ensemble du jury.

En amont de l'épreuve, le jury avait défini une grille d'appréciation en cohérence avec les objectifs de l'épreuve. Les critères sur lesquels le jury a cherché à positionner les candidats étaient les suivants :

- solidité technique,
- capacité de jugement,
- motivations,
- connaissance et compréhension des missions de l'Insee et de la statistique publique,
- capacité d'innovation, leadership, curiosité,
- communication,
- sens du collectif.

Au-delà de cette liste de critères, le jury cherche à cerner les qualités générales qu'on attend d'un administrateur de l'Insee, parmi lesquelles la capacité de synthèse, l'ouverture et le goût pour l'innovation. Le candidat doit éviter d'entrer trop spontanément dans le détail d'un argumentaire ou d'un raisonnement pour se concentrer sur les points majeurs : le jury saura compléter son questionnement s'il l'estime nécessaire.

Les dossiers des candidats étaient hétérogènes quant au soin apporté par le candidat dans la présentation des éléments demandés, tant sur la forme que sur le fond. Comptant entre 4 et 7 pages, ils ont permis au jury de se faire une première idée du parcours scolaire ou universitaire du candidat et d'identifier ses centres d'intérêt et les domaines où il avait pu avoir une expérience théorique ou pratique. La plupart de ces dossiers étaient suffisamment complets et illustratifs du parcours du candidat, assez bien construits et bien présentés, mais plusieurs présentaient des lacunes : éléments de motivation présentés parfois de façon lapidaire, absence de renseignements complémentaires qui permettent pourtant de valoriser des éléments d'ouverture.

L'épreuve orale s'est déroulée le 23 juin 2022, dans les locaux de l'Insee à Montrouge. Le jury ne connaissait pas les notes d'écrit des candidats. L'entretien avec le jury, évalué à partir des critères rappelés supra, doit notamment permettre d'apprécier :

- l'aptitude du candidat à s'exprimer correctement et à communiquer,
- sa capacité à prendre du recul et à manifester une réaction personnelle,

- sa culture générale, ses compétences et ses motivations quant à la carrière qu'il désire poursuivre.

Les membres du jury se sont présentés au début de chaque entretien (nom et fonction occupée). En introduction, le président du jury a rappelé les modalités de déroulement de l'entretien.

Le déroulement de l'entretien montre que les candidats ont en général lu le rapport du précédent jury et savent ce qui est attendu d'eux dans l'épreuve.

L'exposé initial avait manifestement été bien préparé par la majorité des candidats : la structure de leur exposé était en général claire, ils se sont exprimés sans note et ont quasiment tous utilisé et respecté le temps imparti. Certains candidats ont plus d'aisance naturelle que d'autres dans cet exercice de présentation orale, mais les prestations étaient toutes honorables, et certaines étaient de très bon niveau. Le jury souhaite rappeler que dans le temps imparti il est important de privilégier la projection dans le corps des administrateurs et la motivation du candidat, en faisant le lien avec son cursus académique et le cas échéant son expérience professionnelle, plutôt que de « raconter » son parcours dont le jury a déjà pris connaissance.

Ces exposés ne se sont pas appuyés sur des diaporamas. La nature de l'épreuve, avec un exposé introductif relativement court, ne justifie de fait pas le recours à une présentation visuelle.

Au cours de l'interrogation qui suivait l'exposé introductif, le jury a été amené à poser des questions portant sur différents domaines :

- les travaux personnels que le candidat a menés dans le cadre de ses stages (ou éventuellement son activité professionnelle) ;
- les environnements professionnels ou associatifs qu'il a pu connaître ;
- sa connaissance de l'Insee et de la statistique publique.

Au cours de cet entretien, le jury a cherché à rester neutre et à ne pas déstabiliser le candidat : s'il a pu dans certains cas concentrer plus particulièrement son questionnement sur un sujet, c'était pour chercher à obtenir une réponse plus précise à ses questions. Dans ce type d'épreuve, le doute ne peut pas profiter au candidat.

À travers les réponses du candidat, le jury a cherché à évaluer les différents critères cités plus haut.

En matière de solidité technique, le jury ne cherchait pas à classer les candidats selon le niveau technique ou académique des travaux menés : il revient aux épreuves écrites de classer les candidats selon leur degré de maîtrise des matières du programme. Dans l'épreuve orale, le jury a voulu apprécier si le candidat témoignait d'une bonne compréhension et d'une maîtrise des outils et des concepts qu'il avait pu mobiliser dans ses travaux, et savait en rendre compte. La qualité des prestations des différents candidats a été variable au regard de ce critère.

De la même façon, l'appréciation portée par le jury a été variable quant à la capacité à prendre du recul, à faire preuve de maturité et des qualités humaines nécessaires à une bonne intégration dans un collectif de travail.

Les candidats avaient dans l'ensemble identifié qu'il leur serait demandé de connaître les références et les principaux acteurs du cadre réglementaire dans lequel s'inscrivent l'Insee et la statistique publique (lois de 1951, de 1978, de 2008, code européen des bonnes pratiques, règlement général sur la protection des données, CNIS, ASP). C'est pour l'essentiel sur la perception des enjeux que s'est faite la différence d'appréciation entre les candidats : le jury attend aussi, au-delà des connaissances factuelles, que les candidats soient capables d'exprimer sur ce sujet des analyses ou au moins des intuitions pertinentes.

Pour se convaincre de la motivation du candidat pour une carrière d'administrateur de l'Insee, le jury n'exigeait ni une vocation affirmée de longue date ni une profession de foi. Il cherchait à vérifier qu'au moment où le candidat se pose le choix de son futur métier, il se fait une idée juste de ce que peut lui offrir l'Insee, qu'il a réfléchi sur ses propres aspirations et que ce projet est cohérent : le jury a estimé que c'était globalement le cas pour la majorité, mais pas pour la totalité des candidats interrogés. Une candidature s'est avérée nettement au-dessous des attendus sur ce point ;

Les prestations des candidats ont été également assez hétérogènes sur les critères d'innovation, de curiosité et de qualité de la communication.

In fine, compte tenu de l'hétérogénéité des candidatures et des prestations, les notes retenues par le jury s'échelonnent cette année entre 8 et 18, et la note attribuée à l'épreuve orale a une forte influence sur le classement final. Deux candidats admissibles ne se sont pas présentés à l'oral. Deux candidats ont produit une prestation de très bonne qualité, répondant pleinement aux attentes du jury sur la totalité ou la quasi-totalité des critères annoncés. Trois autres candidats ont présenté des prestations satisfaisantes mais moins solides techniquement et souvent en retrait sur l'un des critères retenus. Enfin, les deux autres candidatures présentaient des points faibles sur plusieurs critères et n'ont pas convaincu le jury.

Le format de l'épreuve paraît approprié. Un exposé introductif de 10 minutes permet au candidat une expression personnelle pour présenter un cursus qui peut légitimement être relativement court ; il n'est pas non plus à ce stade demandé au candidat de détailler les résultats des travaux qu'il aurait pu mener. Les 35 à 40 minutes d'entretien qui suivent laissent le temps d'un échange approfondi selon différents niveaux d'interrogation, permettant au candidat, quand les questions s'y prêtent, de développer une argumentation.

Annexe : données statistiques

Evolution du nombre de candidats de 2010 à 2022

Année	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Taux d'admissibilité	Admis	Taux d'admission
2010	53	44	83,0%	19	43,2%	5	11,4%
2011	52	33	63,5%	10	30,3%	5	15,2%
2012	53	31	58,5%	12	38,7%	4	12,9%
2013	48	27	56,3%	10	37,0%	4	14,8%
2014	47	27	57,4%	9	33,3%	4	14,8%
2015	49	27	55,1%	11	40,7%	4	14,8%
2016	40	21	52,5%	8	38,1%	4	19,0%
2017	54	26	48,1%	9	34,6%	4	15,4%
2018	67	33	49,3%	13	39,4%	5	15,2%
2019	60	25	41,7%	12	48,0%	4	16,0%
2020	55	14	25,5%	10	71,4%	3	21,4%
2021	44	22	50,0%	10	45,5%	4	18,2%
2022	52	22	42,3%	9	40,9%	3	13,6%

Année	Sexe	Inscrits	Présents	Taux de présence	Admissibles	Taux admissibilité	Admis	Taux admission
Cumul période 2010-2022	Hommes	461	246	53,6%	99	40,2%	33	13,4%
	Femmes	213	106	49,8%	43	40,6%	20	18,9%

Candidats admis

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Candidats admis	5	5	4	4	4	4	4	4	5	4	3	4	3
Hommes	5	1	2	3	2	2	2	4	3	2	2	3	2
Femmes	0	4	2	1	2	2	2	0	2	2	1	1	1